



Attouchement par un kiné... à 16 ans

Par **petiteMag**, le **23/01/2011** à **14:52**

Bonjour, j'ai aujourd'hui 22ans. A l'age de 16ans et demi, suite à un accident de scooter et un problème aux cervicales, j'ai dû suivre des séances de kinésithérapie. Je ne me rappelles plus la date exacte mais un soir, alors que le cabinet était vide, ce monsieur, m'a demandé d'enlever mon jogging soi-disant pour faire des étirements... alors que j'étais en culotte il m'a "frotté" l'entre-jambe... il n'y a eu aucune pénétration... juste des attouchements. Je ne suis plus retournée seule chez ce kiné prétextant que ce monsieur était bizarre et qu'il m'avait dragué. Je n'en ai jamais parlé à personne depuis mais ce secret devient dur à porter. J'aimerais dans un premier temps me rapprocher d'une association de victimes car je suis toujours étudiante, je n'ai pas les moyens de me payer un avocat. D'autre part j'aimerais savoir comment se déroule la procédure, si mes parents vont en être informés (ils ne sont au courant de rien et mon père est gravement malade), qui va être mis au courant, qui va être interrogé.... puis aussi ce que risque le kiné en question. De plus ce monsieur avait fait référence à un détail de mon anatomie dont je vais devoir parler si je porte plainte, j'ai peur de devoir montrer cette "partie" de mon corps à la médecine légale.... puis surtout est-ce qu'il est pas trop tard pour porter plainte? merci pour vos réponses

Par **chris_idv**, le **24/01/2011** à **11:42**

Bonjour, Vous pouvez bien entendu déposer plainte mais après 6 ans et en l'absence de preuve votre seul témoignage risque d'être insuffisant pour aboutir à une condamnation de votre agresseur. Par contre si d'autres victimes de la même personne font la même démarche que vous et portent plainte cela ne manquera pas d'attirer l'attention des forces de l'ordre et du Procureur de la République. Donc mon conseil est de porter plainte. Cordialement,

Par **vtc**, le **23/09/2011** à **20:33**

J'avais perdu l'usage de l'oreille interne et suivait une rééducation vestibulaire optocinétique (par l'image)rn rnJ'ai porté plainte pour attouchement et agression sexuelle contre un masseur kinésithérapeute spécialisé dans cette rééducation optocinétique vestibulaire à LYON. rn rnLe conseil de l'ordre régional Rhône –Alpes m'a déboutée car je n'établissais pas quern "les gestes et propos litigieux ne puissent être mis en rapport avec des soins appropriés et ... techniques très particulières de la rééducation optocinétique.... et le contexte n'est pas de nature à justifier une plainte pour manquements aux obligations déontologiques".rn rn rn**Si cela vous était également arrivé, vous pouvez me contacter.**